Guide Pratique du Maître Nageur en Zone d'Art

Version 1.0 — Édition Officielle

Ce guide est destiné à tout maître nageur, surveillant de baignade, ou personne responsable de la sécurité aquatique, qui se retrouve à travailler dans un lieu d'art, de performance, ou d'exposition.

Table des matières

1. Introduction
2. Le rôle du maître nageur en zone d'art
3. Les spécificités de la surveillance
4. Gestion des visiteurs
5. Situations d'urgence
6. Relation avec les artistes
7. Matériel et équipement
8. Cas pratiques
9. Glossaire

---

1. Introduction

Bienvenue dans ce guide. Si vous le lisez, c'est probablement parce que vous avez accepté un poste de maître nageur dans un lieu qui ne ressemble pas à une piscine municipale. Félicitations, ou condoléances, selon votre point de vue.

Ce guide a été rédigé par des maîtres nageurs qui ont eux-mêmes traversé cette expérience. Il ne prétend pas être exhaustif, mais il vous évitera certaines erreurs que nous avons commises avant vous.

1.1 Pourquoi ce guide existe

Les lieux d'art accueillent de plus en plus souvent des installations aquatiques, des performances impliquant l'eau, ou des bassins intégrés à des expositions. Les artistes et les commissaires d'exposition ont rarement une formation en sécurité aquatique. Ce guide comble ce vide.

1.2 Comment utiliser ce guide

Vous n'êtes pas obligé de le lire du début à la fin. Chaque section est autonome. Si vous avez une situation précise à gérer, allez directement au chapitre concerné.

---

2. Le rôle du maître nageur en zone d'art

2.1 Votre mission principale

Votre mission reste la même qu'ailleurs : assurer la sécurité des personnes présentes dans l'eau. Ce qui change, c'est le contexte dans lequel vous l'exercez.

2.2 Ce que vous n'êtes pas

Vous n'êtes pas :

- Un médiateur culturel
- Un guide touristique
- Un critique d'art
- Un agent de sécurité classique

Vous êtes un maître nageur. Ne laissez personne vous demander de jouer un autre rôle.

2.3 Votre autorité

Dans l'eau, votre autorité est totale. Si un artiste veut faire quelque chose que vous jugez dangereux, vous avez le droit — et le devoir — de vous y opposer. Aucun contrat ne peut vous en empêcher.

---

3. Les spécificités de la surveillance

3.1 Bassins intégrés à des installations

Certains bassins font partie intégrante d'une œuvre. Ils peuvent avoir des formes inhabituelles, des profondeurs variables, ou des éléments qui ne figurent pas dans les normes classiques.

Exemple : un bassin en forme de spirale avec une profondeur qui passe de 0,30 m à 2,50 m en 4 mètres. Aucune piscine municipale ne ressemble à ça. Vous devez apprendre à lire ce bassin avant d'y laisser entrer quiconque.

3.2 Performances impliquant l'eau

Si un artiste prévoit une performance dans l'eau, demandez-lui un briefing au moins 48 heures à l'avance. Posez-lui les questions suivantes :

- Combien de personnes seront dans l'eau ?
- Pendant combien de temps ?
- Y a-t-il des éléments qui peuvent flotter ou couler ?
- Y a-t-il des moments où la visibilité sera réduite ?

Si l'artiste refuse de répondre, refusez la performance.

3.3 Éclairage et visibilité

Les lieux d'art utilisent souvent un éclairage artistique qui peut nuire à votre surveillance. Testez votre visibilité dans l'eau avant l'ouverture au public.

---

4. Gestion des visiteurs

4.1 Le public n'est pas votre ami

Les visiteurs d'un lieu d'art ont tendance à vouloir interagir avec tout ce qu'ils voient. Ils vont vous poser des questions, vous prendre en photo, vous demander votre avis sur l'œuvre. Restez concentré sur votre surveillance.

4.2 Les enfants

Les enfants sont attirés par l'eau comme des aimants. Dans un lieu d'art, ils sont aussi attirés par tout ce qui est coloré, lumineux ou bizarre. Prévoyez une surveillance renforcée.

4.3 Les personnes sous influence

Si vous soupçonnez qu'une personne est sous l'influence de substances, refusez-lui l'accès à l'eau. Ne discutez pas. Ne négociez pas. Refusez.

---

5. Situations d'urgence

5.1 Noyade

Les procédures de noyade sont les mêmes qu'ailleurs. Référez-vous à votre formation initiale.

5.2 Blessure d'un artiste

Si un artiste se blesse pendant une performance, arrêtez immédiatement la performance pour tout le monde. Ne laissez pas l'artiste vous convaincre de continuer.

5.3 Panne de matériel

Si un élément de l'installation tombe en panne (pompe, éclairage, système de chauffage), évacuez le bassin jusqu'à ce que la panne soit réparée.

---

6. Relation avec les artistes

6.1 Le briefing

Le briefing est votre meilleur outil. Ne le sautez jamais, même si l'artiste vous dit qu'il est pressé.

6.2 Le refus

Vous avez le droit de refuser une performance. Vous n'avez pas besoin de justifier votre refus autrement que par votre responsabilité de sécurité.

6.3 Les conflits

Si un conflit éclate entre vous et un artiste, rappelez-vous que vous êtes le seul à avoir une formation en sécurité aquatique. Votre avis prévaut.

---

7. Matériel et équipement

7.1 Matériel de base

Votre matériel de base reste le même qu'ailleurs : bouée, perche, trousse de premiers secours, sifflet.

7.2 Matériel spécifique

Dans un lieu d'art, vous pouvez avoir besoin de matériel supplémentaire :

- Des gants (certaines installations utilisent des matériaux irritants)
- Des lunettes de protection
- Un thermomètre (pour vérifier la température de l'eau)

---

8. Cas pratiques

8.1 Cas n°1 — Le bassin qui change de profondeur

Un artiste installe un bassin dont le fond se déplace lentement. Vous arrivez le matin et vous ne savez pas où sont les zones profondes. Que faites-vous ?

Réponse : vous refusez l'ouverture au public jusqu'à ce que vous ayez cartographié le bassin.

8.2 Cas n°2 — La performance nocturne

Un artiste veut faire une performance de nuit avec 50 personnes dans l'eau. Vous avez 2 maîtres nageurs. Que faites-vous ?

Réponse : vous refusez. Deux maîtres nageurs ne suffisent pas pour surveiller 50 personnes dans l'obscurité.

8.3 Cas n°3 — Le visiteur qui veut entrer

Un visiteur veut entrer dans le bassin pendant l'ouverture au public. Que faites-vous ?

Réponse : vous refusez. Le bassin est une œuvre, pas une piscine.

---

9. Glossaire

Bassin intégré : bassin qui fait partie d'une œuvre d'art.

Briefing : réunion entre le maître nageur et l'artiste avant une performance.

Performance : œuvre d'art vivante impliquant des personnes.

Zone d'art : lieu d'exposition, galerie, musée, ou espace public accueillant des œuvres.

Fin du guide. Bonne surveillance.